

## Plan d'activités proposé pour l'axe de travail sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

### Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023 - CFS 2019/46/7

#### **Activité 2.1.3. Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition**

Processus :

80. Le CSA débutera le processus en constituant un Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL), dont la première tâche consistera à examiner les orientations politiques existantes du CSA ainsi que les autres documents de référence afin de servir de base à l'élaboration du Cadre de référence. Le Cadre de référence réalisera une hiérarchisation des questions les plus pertinentes pouvant être le mieux abordées dans la version finale des DV dans le contexte du CSA et de la SAN.

81. Après l'adoption du Cadre de référence, le GTCNL élaborera et conviendra d'orientations politiques à travers un processus inclusif et fondé sur le consensus.

82. Le processus tirera parti de l'organisation de consultations électroniques, de réunions de groupes d'experts et de consultations régionales impliquant l'ensemble des parties prenantes du CSA.

Le plan communiqué au Bureau et au Groupe consultatif lors de leur réunion du 13 mai 2020 (Bur/AG/2020/05/13/02) pour l'axe de travail sur le genre envisageait que le Cadre de référence pour les *Directives volontaires sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition* serait soumis à l'approbation du Bureau d'ici le mois de mars 2021.

Du fait que la 47e session du CSA est désormais programmée du 8 au 12 février 2021, il est proposé d'avancer la préparation du Cadre de référence afin qu'il soit soumis lors de la Plénière. Ceci permettra une discussion et une adhésion plus larges par l'ensemble des parties prenantes du CSA. La désignation du Président du Groupe de travail à composition non limitée et la constitution d'une Equipe technique spéciale ont également été avancées pour les mêmes raisons, comme le montre le tableau suivant.

Activités	Calendrier
Désignation du président du GTCNL	Avant la fin juillet 2020
Constitution d'une Equipe technique spéciale	Avant la fin juillet 2020
Phase 0 : Préparation du Cadre de référence	- Réunions de l'Equipe technique spéciale en septembre 2020 - Réunion du GTCNL en octobre 2020 (à confirmer) - Approbation du Cadre de référence par la Plénière en février 2021
PHASE 1 – Elaboration de l'avant-projet	Mars 2021 – Mai 2021
PHASE 2 – Discussion de l'avant-projet	Juin - Novembre 2021 (avec consultations régionales)
PHASE 3 – Elaboration et discussion de la première version	Décembre 2021 – Mars 2022

<b>PHASE 4 – Elaboration et négociation de la version finale</b>	Avril – juin 2022
<b>PHASE 5 – Approbation des DV</b>	Octobre 2022